



Vente de vehicule l'acheteur reclame le remboursement

Par **damien**, le **21/05/2011** à **13:21**

Bonjour,

je suis particulier et j'ai vendu mon véhicule il y a 1 mois et 1 semaine voilà que le nouveau propriétaire me dis que la voiture ne roule plus;

lors de la vente le contrôle technique daté de moins d'un mois et la voiture était apte a fonctionner.

il me demande le remboursement des frais qu'il vas déboursé dans la réparation de la voiture. a t'il le droit de se rétracter de la vente ? sachant que la voiture a été vendu quel sont mes droits?

cordialement

Par **Tisuisse**, le **21/05/2011** à **14:01**

Bonjour,

Si le contrôle technique a été fait dans les 6 mois qui précédaient la vente et si vous avez remis le rapport de ce CT à votre acheteur, il appartiendra à ce dernier de prouver ce qu'il vous reproche.

Voir ce lien :

http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Par **amajuris**, le **21/05/2011** à **15:28**

bjr,
pour prouver un vice caché il devra faire appel à un expert judiciaire désigné par le tribunal
donc entamer une procédure judiciaire.
s'il répare son véhicule avant cette expertise il n'y aura plus de vice caché.
ne faites rien et attendez.
cdt

Par **damien**, le **22/05/2011** à **11:49**

bonjour,

je vous remercie pour vos réponses!bonne journée
cordialement